

# Les Ecologistes de Joinville (EELV)

## Question diverse pour le Conseil Municipal du 16/10/2018

Monsieur le Maire,

Les compteurs communicants, prétendus « intelligents », suscitent beaucoup d'inquiétudes au sein d'une fraction croissante de la population. L'inquiétude est à son maximum pour ce qui concerne le compteur « Linky », promu par ENEDIS, anciennement ERdF, la filiale d'EDF qui gère le réseau électrique. Je vous ai demandé, à la fin du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2017, quel soutien vous apporteriez aux Joinvillais qui refuseraient chez eux l'installation de ce compteur bien trop intrusif. Vous m'aviez alors fait répondre qu'il n'y avait pas urgence, le déploiement sur notre commune étant prévu en 2020. J'inviterais bien chacun à consulter le compte-rendu, mais, au moment où j'ai rédigé cette question, il n'était toujours pas en ligne.

Le temps a passé et, si le calendrier officiel du déploiement nous annonce toujours 2020 pour Joinville, il est de notoriété publique qu'Enedis met les bouchées doubles et pourrait attaquer notre territoire dès 2019. Déjà, à la faveur des remplacements ponctuels de compteurs, plus d'une centaine sont installés chez nous. Rappelons, pour prévenir les mauvaises langues, que les Ecologistes de Joinville s'opposent à cette technologie non pas tant pour le danger discuté des ondes électromagnétiques diffusées dans le logement, qui se surajoutent à tant d'autres, que parce qu'il est dangereux pour les libertés (la Cnil s'en est alarmée), et ne contribue en rien à la transition énergétique, tout en coûtant bien cher, plus de cinq milliards d'euros. Nous l'avions dit lors d'une réunion publique il y a un an et demi, mais on écouterait peut-être mieux la Cour des comptes, qui dans un rapport du 7 février 2018, concluait que *« l'analyse bénéfices-coût au niveau de la distribution ne peut à elle seule justifier économiquement le projet et, en l'état actuel des travaux, le système n'apportera pas les bénéfices annoncés en ce qui concerne la maîtrise de la demande d'énergie »*. En revanche, la Cour a jugé le programme économiquement avantageux pour Enedis...

Or c'est le SIPPEREC, le syndicat des communes pour l'électricité dont nous sommes membres, qui est l'autorité régulatrice de la distribution d'électricité ; il a passé un contrat de délégation avec ENEDIS, qui n'est légalement qu'un simple concessionnaire. Comme le sait M. Gressier qui nous y représente, le SIPPEREC a émis le 22 juin 2017 un vœu critique relatif au déploiement du compteur communicant d'électricité Linky. Ce vœu portait sur les points suivants : l'accompagnement lors de l'installation et l'absence d'action coercitive en cas de refus de l'installation du compteur Linky par un particulier, l'accès des autorités concédantes à l'ensemble des données issues du compteur Linky, et le maintien de la lisibilité tarifaire. A Nogent, Jacques J.P. Martin, par ailleurs président du SIPPEREC, a informé ses administrés qu'ils pouvaient accepter ou refuser ce dispositif, et qu'il soutiendrait ceux qui refuseraient.

Nous vous demandons ce soir si vous prenez le même engagement envers les Joinvillais.

Je vous remercie par avance.

Michel LAVAL  
Conseiller municipal écologiste